

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE FORMATION (CGVF) – ECOLE ZHONG FU

La SAS SILICEA se réserve la possibilité de mettre à jour ces conditions générales de vente et de formation à tout moment.

Table des matières

1	<u>INFORMATIONS LEGALES ET CHAMP D'APPLICATION.....2</u>	10	<u>LES ENGAGEMENTS DU STAGIAIRE.....5</u>
2	<u>INSCRIPTION.....2</u>	10.1	EN CAS D'ANOMALIES SUR LA MEDIATHEQUE.....5
3	<u>DROIT DE RETRACTATION2</u>	10.2	NE PAS PARTAGER SES CODES D'ACCES.....5
4	<u>TARIFS ET PAIEMENT2</u>	10.3	EN CAS D'INDISPONIBILITE POUR LES STAGES CONVENUS.....5
4.1	PRIX2	10.4	ENREGISTREMENT AUDIO ET VIDEO DES COURS.....5
4.2	MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES2	11	<u>RESPONSABILITE.....5</u>
4.3	MODALITES DE PAIEMENT2	11.1	RESPONSABILITE EN CAS DE VOLS OU DETERIORATIONS5
4.4	FACTURATION2	11.2	FORMATION CONFORME5
4.5	DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR UN TIERS3	11.3	MEDIATHEQUE ET ENREGISTREMENTS5
4.6	RETARDS DE PAIEMENT3	11.4	DOMMAGES PRIS EN CHARGE.....6
5	<u>REPORTS ET MODIFICATIONS PARTIELLES DU PROGRAMME3</u>	11.5	OBLIGATION DE MOYENS6
6	<u>ANNULATION.....3</u>	12	<u>PROPRIETE INTELLECTUELLE6</u>
6.1	ANNULATION A L'INITIATIVE DU STAGIAIRE3	13	<u>CONFIDENTIALITE6</u>
6.2	ANNULATION A L'INITIATIVE DE L'ÉCOLE ZHONG FU.....3	14	<u>DONNEES PERSONNELLES / RGPD6</u>
7	<u>RESILIATION ANTICIPEE3</u>	15	<u>COMMUNICATION.....6</u>
7.1	INEXECUTION CONTRACTUELLE3	16	<u>NON-SOLLICITATION.....6</u>
7.2	MOTIF LEGITIME ET IMPERIEUX.....4	17	<u>RECLAMATIONS, LITIGES, MEDIATION, DROIT ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION.....7</u>
7.3	DISPOSITIONS GENERALES4	17.1	RECLAMATIONS PREALABLES.....7
8	<u>FORCE MAJEURE4</u>	17.2	RECOURS AUPRES DU MEDiateUR.....7
9	<u>OBLIGATIONS DU STAGIAIRE.....4</u>	17.3	DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION7
9.1	RESPECT DES CGVF ET PAIEMENT DU PRIX4	18	<u>VOS TEMOIGNAGES.....7</u>
9.2	RESPONSABILITE PERSONNELLE4	ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE RETRACTATION.....8	
9.3	DOMAINES REGLEMENTES4	ANNEXE 2 : DONNEES PERSONNELLES9	
9.4	INFORMATIQUE ET PRESTATAIRES TIERS.....5	ANNEXE 3 : FORMULAIRE DE RECLAMATION.....10	

1 Informations légales et champ d'application

L'organisme de formation est la société **SILICEA SAS**, exploitant le nom commercial « **École Zhong Fu** ».

- Siège social : 10 Boulevard Ledru-Rollin – 34000 Montpellier
- Capital social : 100 € – SIREN 884 639 311 – RCS Montpellier
- N° d'activité : 76341179834, enregistré auprès du Préfet de la Région Occitanie (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)
- Représentant légal : Monsieur Sylvain Inglebert, Président
- TVA intracommunautaire : FR79884639311
- Contacts : info@ecolezhongfu.org – +33 (0)6 10 300 333
- Sites internet : www.zhongfu.fr – www.zhongfu.be

Les présentes CGVF s'appliquent à toutes les formations en présentiel organisées par l'École Zhong Fu, qu'elles soient destinées à des particuliers ou à des professionnels.

En cas de contradiction entre les présentes CGVF et les dispositions prévues dans un contrat ou une convention de formation signée, les dispositions particulières du contrat ou de la convention prévalent.

L'École Zhong Fu peut limiter le nombre de participants pour assurer un enseignement de qualité et, dans certains cas, conditionner l'inscription à une candidature ou un entretien préalable.

Les descriptifs et modalités des formations sont consultables sur le site internet. Les photographies ou visuels sont présentés à titre illustratif et n'ont pas de valeur contractuelle.

Règlement intérieur

Un règlement intérieur s'applique à toutes les formations. Il est communiqué au Stagiaire avant le début de la formation, que celui-ci s'engage à respecter.

2 Inscription

Les modalités d'accès à la formation, les conditions d'admission et les prérequis éventuels sont précisés dans le programme pédagogique de chaque formation et dans la convention (ou le contrat) qui en encadre la réalisation.

Afin de garantir un accompagnement individualisé et un parcours adapté, chaque inscription suit une procédure en trois étapes :

1. **Candidature** : dépôt d'un formulaire de demande ou d'une candidature en ligne.
2. **Validation** : un entretien pédagogique peut être organisé afin de confirmer l'adéquation de la formation avec le parcours du Stagiaire.
3. **Confirmation** : l'inscription devient définitive à la signature électronique d'un contrat (pour un particulier) ou d'une convention (pour une entreprise/professionnel), et, lorsqu'ils sont prévus, au règlement des frais de dossier.

Un exemplaire signé est automatiquement adressé au Stagiaire.

En cas de refus d'admission par l'École Zhong Fu, les frais éventuellement versés sont intégralement remboursés. Aucun autre dédommagement ne pourra être réclamé.

3 Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le Stagiaire particulier dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la signature du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter de frais.

La demande peut être adressée par courrier électronique à info@ecolezhongfu.org, ou par courrier postal au siège social de l'École Zhong Fu. Un formulaire type est disponible en annexe.

Cas des professionnels :

En principe, le droit de rétractation ne s'applique pas aux Stagiaires professionnels.

Par exception (art. L.221-3 du Code de la consommation), un professionnel peut bénéficier de ce droit s'il agit en dehors du champ de son activité principale et si son entreprise emploie moins de six (6) salariés.

Inscription de dernière minute :

Si l'inscription est réalisée moins de 14 jours avant le début de la formation, et que le Stagiaire demande à bénéficier immédiatement des Services, il reconnaît expressément renoncer à son droit de rétractation, conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation.

En cas de rétractation régulière dans le délai légal, les sommes éventuellement versées sont intégralement remboursées.

4 Tarifs et paiement

4.1 Prix

Le prix de chaque formation est indiqué dans le contrat ou la convention signée par le Stagiaire.

Les formations professionnelles continues sont exonérées de TVA conformément à l'article 261-4-4°a du CGI.

Toutefois, certains produits ou prestations complémentaires peuvent être soumis à TVA, auquel cas le prix est indiqué TTC.

Ces prix incluent :

- L'ensemble des enseignements dispensés au cours de la formation, prévus dans le programme de ladite formation ;
- Les supports pédagogiques papier distribués au Stagiaire par l'École Zhong Fu et prévus dans le programme de ladite formation.

Lorsque des frais de dossier sont prévus, l'inscription n'est définitive qu'après leur règlement. Ces frais ne sont pas remboursables, sauf en cas de refus d'admission par l'École Zhong Fu.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration ainsi que les frais accessoires optionnels inhérents au matériel, outils, posters et/ou ouvrages de support de cours restent à la charge du Stagiaire.

4.2 Moyens de paiement acceptés

Le règlement des formations peut être effectué par :

- virement bancaire,
- chèque à l'ordre de **SILICEA SAS**.

Les paiements en espèces sont acceptés uniquement dans la limite légale de 1 000 € (15 000 € pour les non-résidents fiscaux en France), conformément à l'article L.112-6 du Code monétaire et financier.

4.3 Modalités de paiement

Le règlement peut être effectué :

- en un seul versement,
- ou de façon échelonnée, selon les modalités précisées dans le contrat ou la convention.

En cas de règlement échelonné par virement, il est demandé au Stagiaire de mettre en place un ordre de virement permanent auprès de sa banque.

4.4 Facturation

Le Service est facturé en une seule fois à la date du premier jour ouvrable de la formation, en cohérence avec la durée de l'action de formation et le choix de règlement opéré par le Stagiaire.

Conformément à la réglementation applicable à la formation professionnelle continue, **une seule facture est émise par action**

de formation. Il n'est pas possible d'établir une facture par année civile.

Le Stagiaire peut toutefois demander, à tout moment par courrier électronique, une **facture acquittée** faisant foi des paiements réalisés, notamment dans le cadre de ses démarches administratives ou comptables.

Dans l'hypothèse où le financement est fait en totalité ou en partie par un tiers payeur, la facture sera émise et adressée au tiers payeur. Sur demande du Stagiaire, une copie de ladite facture pourra lui être adressée.

En cas de règlement en une seule fois, la facture devra être réglée dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture. Aucun escompte additionnel ne sera appliqué en cas de règlement effectué avant l'échéance.

En cas de règlement en plusieurs fois, chaque règlement devra intervenir le premier (1^{er}) de chaque mois convenu.

4.5 Demande de prise en charge par un tiers

En cas de demande de prise en charge par un tiers (OPCO ou tout autre organisme payeur), en tout ou en partie, un devis sera adressé sur demande du Stagiaire qui doit :

- obtenir la confirmation de prise en charge par ce tiers ;
- communiquer tous les éléments nécessaires au paiement ; et
- s'assurer de la bonne fin de règlement par l'organisme collecteur.

Le Stagiaire bénéficiant d'une prise en charge devra impérativement donner un chèque de caution du même montant.

4.6 Retards de paiement

Le paiement des Services est exigible à la date prévue. Les règlements ne sont considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues.

Toute somme impayée à son échéance entraîne, de plein droit et sans rappel préalable :

- l'application de pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, calculées à partir de la date indiquée sur la facture ou, à défaut, à compter de la fin d'exécution du Service ;
- pour les Stagiaires professionnels, une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement, conformément aux articles L.441-10, II et D.441-5 du Code de commerce ;
- le remboursement éventuel de tous frais de recouvrement supplémentaires (frais de justice, huissier, auxiliaires de justice).

En cas de retard ou de non-paiement, l'École Zhong Fu se réserve le droit :

- de suspendre, jusqu'à régularisation, l'accès aux Services (cours, supports, médiathèque) **sans préavis**, afin de préserver la qualité pédagogique et le bon déroulement de la formation ;
- de refuser toute nouvelle commande tant que les sommes dues n'ont pas été réglées ;
- d'imputer les paiements ultérieurs en priorité sur les dettes les plus anciennes.

Cette suspension n'ouvre droit à remboursement pour le Stagiaire.

Si le retard persiste, une procédure disciplinaire pourra être engagée conformément aux articles R6352-4 et suivants du Code du travail.

5 Reports et modifications partielles du programme

L'École Zhong Fu pourra reporter la formation en cas de nécessité justifiée par des considérations pédagogiques, notamment lorsque le nombre de Stagiaires inscrits est insuffisant. Le Stagiaire est informé de ce report au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de commencement de la formation.

L'École Zhong Fu pourra remplacer un intervenant défaillant par une autre personne dont les compétences techniques sont équivalentes. A défaut, elle reportera le module concerné dans les meilleurs délais.

L'École Zhong Fu pourra également procéder à des modifications non substantielles et/ou amélioration du programme et/ou des modalités de la formation.

Ces modifications devront répondre à des considérations pédagogiques visant :

- Soit à améliorer la formation, dans son contenu et/ou ses modalités, au regard de ses objectifs ;
- Soit à adapter la formation, dans son contenu et/ou ses modalités, à un évènement imprévu.

L'École Zhong Fu informe le Stagiaire dans les meilleurs délais de toute modification ou report de la formation. Cette information est délivrée par courrier électronique.

6 Annulation

6.1 Annulation à l'initiative du Stagiaire

Dans l'hypothèse de l'expiration du délai de rétractation, le Stagiaire a la possibilité d'annuler au plus tard son inscription huit (8) jours calendaires avant la date de commencement de la formation. Pour cela, il doit adresser sa demande à l'École Zhong Fu par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique à info@ecolezhongfu.org, sous réserve d'un accusé de réception écrit de l'École confirmant la bonne prise en compte de la demande avant la date de début de la formation.

Dans ce cas, les frais d'enseignement versés par le Stagiaire sont remboursés par l'École Zhong Fu sauf les **frais de dossier** de 200€ TTC payables à toute première inscription qui sont non remboursables une fois le délai légal de rétractation de 14 jours passé. Ces arrhes constituent un engagement ferme et définitif du Stagiaire, conformément à l'article L214-1 du Code de la consommation. Passé ce délai, toute demande d'interruption de la formation relève du régime de la résiliation anticipée prévu à l'article 7.

6.2 Annulation à l'initiative de l'École Zhong Fu

En cas d'impossibilité de dispenser la formation, l'École Zhong Fu se réserve le droit d'annuler ladite formation jusqu'au jour de son commencement, notamment pour cause de nombre insuffisant de participants. Elle informe au plus tôt le Stagiaire de cette annulation.

Si le nombre de Stagiaire inscrits dans la formation est insuffisant, l'École Zhong Fu se réserve le droit d'annuler la formation, au plus tard quatorze (14) jours calendaires avant la date prévue pour le commencement des enseignements.

En cas d'annulation de la formation par l'École Zhong Fu, celle-ci s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour proposer au Stagiaire un report de la formation sur de nouvelles dates. A défaut, ou si le Stagiaire n'accepte pas ce changement de dates, l'École Zhong Fu lui remboursera les sommes versées, à savoir les frais d'enseignement et les frais de dossier. L'annulation ou le report ne peut donner lieu au paiement d'une quelconque indemnité.

7 Résiliation anticipée

7.1 Inexécution contractuelle

En cas de manquement grave à ses obligations (règlement intérieur, paiement, organisation...), le contrat ou la convention

pourra être résilié(e) par la partie lésée, après mise en demeure restée sans effet pendant huit (8) jours et notifiée par courrier électronique.

La résiliation prend alors effet de plein droit, sans nécessiter une décision de justice.

- Si l'inexécution est imputable à l'École Zhong Fu, le Stagiaire est remboursé au prorata des cours non dispensés.
- Si l'inexécution est imputable au Stagiaire, celui-ci reste redevable des cours déjà suivis et d'une indemnité forfaitaire correspondant à 20 % du montant des cours non encore dispensés. En cas de paiement anticipé, le solde lui sera restitué après déduction de ces sommes.

7.2 Motif légitime et impérieux

Le Stagiaire peut demander la résiliation anticipée en cas de motif légitime et impérieux rendant impossible la poursuite de la formation. Cette demande doit être accompagnée d'un justificatif écrit.

Sont notamment reconnus comme motifs : décès, déménagement, maladie empêchant la poursuite de la formation pendant plus de trente (30) jours, fermeture de l'établissement ou suspension des cours.

Dans ce cas :

- Le Stagiaire n'est pas tenu de régler les mensualités correspondant aux périodes non suivies ;
- Les sommes déjà versées sont remboursées au prorata.

7.3 Dispositions générales

Toute demande de résiliation doit être formulée **par écrit** (email à info@ecolezhongfu.org ou courrier recommandé avec accusé de réception).

La date de réception détermine la prise d'effet de la résiliation et le calcul des montants dus.

Tout séminaire entamé est réputé avoir été intégralement suivi.

8 Force majeure

Chacune des Parties ne pourra être tenue responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations telles que décrites dans le Contrat ou la Convention, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil. Il peut notamment s'agir d'un blocage, d'insurrections, d'une guerre civile, d'une guerre, d'opérations militaires, d'état d'urgence national ou local, ou d'une catastrophe naturelle.

La Partie constatant l'évènement devra, sans délai, informer l'autre partie de son impossibilité d'exécuter son Service et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts.

Cependant, dès la disparition de la cause de la suspension, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. Si l'École Zhong Fu est confrontée à un cas de force majeure, elle mettra en œuvre ses meilleurs efforts pour organiser une nouvelle session de formation dans les meilleurs délais.

Dans l'hypothèse où le cas de force majeure perdurerait au-delà de trente (30) jours, le Contrat ou la Convention de formation pourra être résilié(e) par l'une ou l'autre des Parties par courrier recommandé avec accusé de réception. La résiliation prendra effet à la date de réception dudit courrier. Sont également considérés comme cas de force majeure les fermetures administratives imposées, les interdictions de rassemblement ou

toute décision sanitaire empêchant le déroulement de la formation en présentiel.

Le Stagiaire ne sera redevable qu'au prorata des Services effectivement dispensés. S'il a versé par avance le prix de la formation, il sera remboursé au prorata temporis des Services non effectués.

9 Obligations du Stagiaire

9.1 Respect des CGVF et paiement du prix

Le Stagiaire s'engage à respecter l'ensemble des obligations décrites dans les présentes CGVF (ainsi que toutes autres conditions qu'il a acceptées) et à payer le prix des services achetés, y compris en cas de paiement échelonné.

9.2 Responsabilité personnelle

Le Stagiaire est seul responsable :

- Du choix d'avoir acheté le(s) Service(s) ;
- De l'implémentation ou non de ce qui lui est enseigné et transmis ;
- De l'utilisation qui est faite des informations qui lui sont fournies ;
- De sa participation ou non aux sessions individuelles ou collectives éventuellement proposées ;
- De la réalisation des actions convenues durant les sessions de coaching ou d'accompagnement.

Toutes les actions nécessaires pour permettre au Stagiaire d'avancer et de changer sa situation peuvent uniquement être effectuées par lui et lui seul(e). Nous ne pouvons pas agir ou changer les choses à sa place.

Le Stagiaire assume également seul les risques liés à l'utilisation de notre Site ainsi qu'à l'ensemble des sites dont les liens figurent sur le Site.

9.3 Domaines réglementés

Dans le cadre de nos Services, les connaissances transmises concernent exclusivement la MTC et des notions générales sur l'homéopathie et l'isothérapie, dans une approche strictement pédagogique et informative.

Respect du cadre réglementaire

Les formateurs et les stagiaires ne sont pas habilités à :

- Poser un diagnostic médical,
- Établir une prescription ou une ordonnance,
- Se substituer à un professionnel de santé autorisé, sauf s'ils disposent déjà d'une qualification leur permettant d'exercer ces actes indépendamment de cette formation.

Positionnement de la MTC et des connaissances en homéopathie et isothérapie

La MTC est une pratique de santé naturelle non conventionnelle. Elle vient en complément et ne remplace pas un acte médical ou un traitement conventionnel.

L'homéopathie et l'isothérapie sont abordées à titre informatif, pour en comprendre les principes et leur complémentarité possible. Cette formation ne forme pas des homéopathes et n'autorise pas à prescrire des remèdes.

Précisions importantes

Les pratiques enseignées (acupressure, gemmothérapie, homéopathie, etc.) ne se substituent pas à un diagnostic médical ni à une prise en charge allopathique.

Elles ne doivent en aucun cas retarder ou empêcher une consultation médicale nécessaire.

En cas de symptômes préoccupants ou persistants, il appartient au stagiaire de s'informer et de s'orienter vers un professionnel de santé compétent.

9.4 Informatique et prestataires tiers

Nous ne garantissons pas que les Services soient exempts d'erreur, de virus informatiques ou de tout autre élément indépendant de notre volonté, pouvant notamment porter atteinte à l'intégrité du matériel informatique du Stagiaire.

Nous ne vous garantissons pas contre les conséquences d'une faille technique, logicielle ou de sécurité de nos prestataires ou des systèmes de paiement tiers (PayPal ou autre) que nous utilisons ou pourrions utiliser.

Enfin, toute assistance qui serait apportée gratuitement au Stagiaire dans le cadre des Services, ne crée aucune garantie supplémentaire par rapport aux présentes CGVF.

10 Les engagements du Stagiaire

10.1 En cas d'anomalies sur la Médiathèque.

Si le Stagiaire découvre une anomalie sur la Médiathèque ou autre support, il s'engage à nous prévenir dans les meilleurs délais afin que nous puissions remédier aux éventuels dysfonctionnements.

10.2 Ne pas partager ses codes d'accès.

Le Stagiaire n'est pas autorisé à partager ses codes d'accès à ses proches.

Le droit d'accès à la Médiathèque est PERSONNEL, unique, inaccessible et intransmissible. Les codes d'accès qui ont été fournis au Stagiaire ne peuvent être en aucun cas partagés, cédés ou revendus.

Le Stagiaire s'engage à nous informer sans délai de la perte ou du vol de ses codes d'accès.

En cas de non-respect des règles relatives aux codes d'accès et en particulier en cas d'utilisation de ces codes par plusieurs personnes, nous nous réservons le droit de suspendre les Services immédiatement sans indemnisation, préavis ou information préalable.

10.3 En cas d'indisponibilité pour les stages convenus.

Les stages de pratique en cabinet sont la particularité de la formation de Praticien en Médecine Chinoise appliquée. Ces dispositions ne s'appliquent donc qu'à cette formation. Une validation annuelle du bon suivi des stages est requise pour valider le titre délivré à l'issue de la formation.

Les stages auront lieu à partir du cycle « Maîtrise, Diagnostic et Professionnalisation » (la 3ème année) de la formation avec un minimum de stages pédagogiques par an avec un des formateurs selon la répartition suivante:

- 5 stages pédagogiques obligatoires en 3ème année soit 20 heures ;
- 5 stages pédagogiques obligatoires en 4ème année soit 20 heures ;
- 1 stage pédagogique obligatoire (soit 4 heures) jusque 7 mois après la date du dernier séminaire de 4ème année.

Ces stages sont compris dans le tarif annuel. Les stages sont convenus bien à l'avance selon l'agenda de sessions du formateur et selon des modalités précisées lors des séminaires.

Les stages commencent à l'heure convenue.

En cas de retard exceptionnel du formateur, avec l'accord du Stagiaire et selon ses possibilités, il sera proposé de décaler le début de la session ou bien de reporter le stage.

En cas de retard exceptionnel du Stagiaire, ce dernier comprend qu'il prend le risque de perdre le temps de retard vu que le début du stage ne peut en général pas être retardé.

En cas d'annulation du stage par le formateur, il sera proposé de reporter le stage.

En cas d'annulation du stage par le Stagiaire plus de 14 jours avant la date prévue, il sera proposé une nouvelle date de stage. Toutefois, après 3 annulations, le Stagiaire comprend que le stage inclus dans le tarif est définitivement perdu.

Si un stage est annulé par le Stagiaire dans les 14 jours avant la date fixée et que ce dernier ne peut justifier son absence par un cas de force majeure, alors un nouveau stage est programmé et facturé au stagiaire au prix de 70€ TTC.

En cas d'indisponibilité prolongée du formateur (à partir d'un mois d'absence) qui ne pourrait pas assurer les stages pendant plus d'un mois du fait de circonstances exceptionnelles (maladie, accident, urgences familiales), le Stagiaire pourra se tourner vers d'autres formateurs pour réaliser les stages.

En cas d'indisponibilité de caser les stages manquants dans la période de stages prévue au programme (c'est-à-dire jusque 7 mois après la date du dernier séminaire de 4ème année), le Stagiaire pourra demander que la période de stages soit prolongée d'autant à l'issue de cette période afin de rattraper tous les stages manquants.

10.4 Enregistrement audio et vidéo des cours.

L'enregistrement audio ou vidéo des cours, même à des fins personnelles, est strictement interdit sauf autorisation écrite expresse de la direction.

11 Responsabilité

11.1 Responsabilité en cas de vols ou détériorations

L'École Zhong Fu n'est pas responsable des objets et effets personnels des Participants à la formation, ni des dommages qui seraient causés au matériel utilisé par les Participants.

L'École Zhong Fu n'est pas responsable des éventuels vols ou détériorations susceptibles de survenir dans ses locaux ou pendant la formation.

Elle n'est pas non plus responsable des incidents susceptibles de se produire dans ses locaux ou les locaux externes utilisés pour la formation, en dehors des heures de formation.

11.2 Formation conforme

L'École Zhong Fu est responsable de la bonne exécution de ses obligations au titre du Contrat ou de la Convention de Formation, de la livraison de Services conformes à la description fournie et du respect des conditions mentionnées dans les présentes CGVF.

Toutefois, l'École Zhong Fu peut procéder à certaines modifications conformément au point « Reports et modifications partielles du programme » des présentes CGVF.

L'École Zhong Fu informe le Stagiaire de toute modification du programme et/ou des modalités de formation dans les meilleurs délais. Cette information est délivrée par courrier électronique.

11.3 Médiathèque et enregistrements

Les cours théoriques font l'objet d'un enregistrement audio mis à disposition des Stagiaires via une médiathèque sécurisée, pendant la durée et selon les modalités précisées au programme.

L'École Zhong Fu s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour l'enregistrement et la disponibilité des contenus.

Des défaillances ponctuelles (panne, défaut d'enregistrement, incident réseau ou matériel du Stagiaire) peuvent toutefois survenir sans ouvrir droit à indemnité.

En cas de **retard ou de non-paiement**, l'accès à la médiathèque peut être **suspendu sans préavis** jusqu'à régularisation.

11.4 Dommages pris en charge

Si nous ne respectons pas nos engagements et que cela cause un dommage au Stagiaire, ce dernier pourra demander réparation de son préjudice notamment des dommages-intérêts.

L'École Zhong Fu ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une inexécution ou d'un retard dans l'exécution de ses Services lorsque cette inexécution ou ce retard est du fait du Stagiaire ou d'un cas de force majeure tel que défini au point 8.

La responsabilité de l'École Zhong Fu ne peut être engagée qu'en cas de faute, de négligence prouvée ou de mauvaise exécution de ses Services et sera limitée aux préjudices directs subis par le Stagiaire, à l'exclusion de tout dommage, immatériel ou indirect, consécutif ou non, causé par une mauvaise exécution de ses Services, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données ou fichiers du Stagiaire, ainsi que toute action émanant de tiers.

Par ailleurs, vis-à-vis des Stagiaires professionnels et sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de l'École Zhong Fu, dans l'hypothèse où elle serait retenue au titre de ses Services, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Stagiaire professionnel au titre du Service concerné.

11.5 Obligation de moyens

L'École Zhong Fu s'engage à réaliser ses Services dans le cadre d'une obligation de moyens et non pas de résultats. C'est-à-dire que nous ne vous garantissons aucun résultat du fait de l'utilisation des Services et que nous nous engageons à faire nos meilleurs efforts afin de former le Stagiaire et l'accompagner au mieux de nos compétences, et ce dans la limite bien sûr de ses capacités (intellectuelles, physiques ou financières) et des informations qu'il nous fournit.

Le Stagiaire reconnaît que les actions requises pour atteindre ses objectifs peuvent uniquement être effectuées par lui et que notre responsabilité ne pourra pas être engagée dans le cas où il n'atteindrait pas ses objectifs en tout ou partie.

Le Stagiaire reconnaît également que la démarche de « travail sur soi » peut le challenger personnellement et donner lieu à des sentiments de frustration, de stress ou d'émotions négatives. Il reconnaît que notre responsabilité ne peut être engagée dans le cas où il éprouverait tout désagrément, stress, difficultés, dommage etc. d'ordre émotionnel ou mental qui pourrait résulter directement ou indirectement de nos sessions.

Enfin, le Stagiaire demeure seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies dans le cadre des Services.

Comme indiqué au point 9.3 ci-dessus, le Stagiaire demeure également responsable de l'obligation de s'informer et de demander conseil à des professionnels compétents dans tout domaine soumis à une réglementation spécifique.

12 Propriété Intellectuelle

Tous les supports pédagogiques (papier ou numériques), outils, méthodes et savoir-faire développés ou transmis par l'École Zhong Fu sont protégés par la propriété intellectuelle.

Les supports de cours ne sont pas remis en format numérique, sauf si cela est expressément prévu dans le programme de formation ou accordé à titre exceptionnel par la Direction de l'École Zhong Fu.

Le Stagiaire bénéficie d'un **droit d'usage strictement personnel**. Toute **reproduction, diffusion, modification, mise en ligne ou partage** avec des tiers (y compris d'autres stagiaires), à titre gratuit ou onéreux, est **interdite sans autorisation écrite préalable** de l'École Zhong Fu.

Cette interdiction vise tous supports et moyens (impression, scan, copie numérique, messageries, plateformes, réseaux sociaux, etc.).

Le paiement du Service **n'emporte aucun transfert de droits**. Les exceptions légales "courtes citations" à des fins pédagogiques ou d'information restent possibles dans le respect du droit d'auteur.

Ces interdictions s'appliquent quels que soient les moyens et supports, actuels ou futurs, connus ou inconnus (papier, numérique, réseaux, plateformes, etc.).

Plus d'informations sur la propriété intellectuelle **et ses sanctions** :

<https://www.inpi.fr/>

13 Confidentialité

Les Parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre Partie qu'ils soient de nature économique, technique ou commerciale, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par l'École Zhong Fu au Stagiaire. L'École Zhong Fu est susceptible de communiquer à ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Stagiaire, y compris les informations concernant les Participants, si et seulement si celles-ci sont nécessaires à la réalisation du Service commandé par le Stagiaire. Par ailleurs, l'École Zhong Fu s'engage à ne pas communiquer ces informations à d'autres tiers.

14 Données personnelles / RGPD

Nous avons à cœur de protéger et respecter la vie privée de nos Stagiaires et nous nous engageons à ce que toutes les informations que nous recueillons soient considérées comme des informations confidentielles, en particulier leurs données personnelles.

Dans le cadre de l'exécution du Contrat ou de la Convention de formation, l'École Zhong Fu peut être amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel du Stagiaire.

Le traitement de ces données à caractère personnel est réalisé en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Il est détaillé dans la politique de confidentialité acceptée par le Stagiaire et disponible en Annexe 2 : Données personnelles.

15 Communication

Aucune des Parties ne pourra utiliser ou reproduire les marques, noms ou logos de l'autre Partie sans son consentement préalable et écrit.

L'École Zhong Fu pourra toutefois utiliser ou reproduire les marques, noms ou logos du Stagiaire professionnel à titre de référence (i) pour les besoins du Service, notamment sur les rapports produits pour le Stagiaire professionnel et (ii) à des fins marketing sur tous supports promotionnels de l'École Zhong Fu, ce que le Stagiaire professionnel accepte expressément par son acceptation des présentes CGVF.

16 Non-sollicitation

Le Stagiaire professionnel s'engage à ne pas solliciter, par quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, et/ou recruter le formateur de l'École Zhong Fu qui aura réalisé le Service commandé auprès de l'École Zhong Fu et ce, pendant les

12 mois suivant la fin de ce Service. Le Stagiaire s'engage également à ne pas recruter, ni faire travailler de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, tout collaborateur affecté par l'École Zhong Fu à l'exécution de ce Service, même temporairement ou partiellement, pendant les 12 mois suivant la fin de cette dernière, et ce, même si la sollicitation vient dudit collaborateur.

17 Réclamations, litiges, médiation, droit et attribution de juridiction.

17.1 Réclamations préalables

En cas de désaccord, litige ou insatisfaction concernant un Service ou un produit lié à l'École Zhong Fu, le Stagiaire peut adresser une réclamation motivée à travers un formulaire dédié qui est disponible en annexe 3. Ce formulaire est à retourner par mail à info@ecolezhongfu.org ou par courrier à l'adresse SAS SILICEA – 10 Boulevard Ledru-Rollin - 34000 MONTPELLIER.

Les réclamations adressées font l'objet d'un traitement raisonnable et rapide. Chaque réclamation est consignée et des mesures de traitement sont mises en place rapidement. Le « réclamant » est averti des modalités de traitement des réclamations, et reçoit une réponse appropriée dans les meilleurs délais.

Si besoin, le recours à un service de médiation externe peut être requis, prioritairement aux voies judiciaires usuelles, notamment en cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation. La confidentialité des données à caractère personnel est respectée, et la globalité de la présente procédure de réclamations est conforme aux dispositions de notre politique de Confidentialité (point 13) de Protection des Données Personnelles (point 14 et Annexe 2).

17.2 Recours auprès du médiateur.

Pour les Stagiaires particuliers, si nos échanges n'aboutissent pas à une solution qui vous convient ou en l'absence de réponse de notre part, et ce dans un délai de deux (2) mois, le Stagiaire a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation compétent, à savoir CNPM Médiation Consommation, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à l'École Zhong Fu.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- o soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de CNPM Médiation Consommation : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu> ;
- o soit par courrier adressé à CNPM Médiation Consommation aux coordonnées suivantes : C/O Centre d'Affaires Stéphanois SAS – Immeuble L'Horizon – Esplanade de France – 3, rue J. Contant Milleret – F - 42000 Saint-Etienne. Téléphone : +33 (0)4 77 42 10 58.

En application de l'article L. 612-2 du Code de la consommation, un litige ne pourra pas être examiné par le médiateur de la consommation lorsque :

- Le Stagiaire ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de l'École Zhong Fu par une réclamation écrite selon les modalités prévues dans les CGVF ;
- La demande est manifestement infondée ou abusive ;
- Le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ;
- Le Stagiaire a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un (1) an à compter de sa réclamation écrite auprès de l'École Zhong Fu ;
- Le litige n'entre pas dans le champ de sa compétence.

Le Stagiaire est informé par le médiateur, dans un délai de trois (3) semaines à compter de la réception de son dossier, du rejet de sa demande de médiation.

En application des articles L. 612-1 et R. 612-1 du Code de la consommation, les frais et indemnités de médiation seront supportés exclusivement par l'École Zhong Fu.

Seront toutefois laissés à la charge du Stagiaire les frais qu'il a engagés pour se faire représenter par un avocat ou se faire assister par toute personne de son choix à tous les stades de la médiation. Le Stagiaire supportera également la totalité des frais issus d'une expertise réalisée à sa demande exclusive.

En cas de demande conjointe d'expertise, les frais sont partagés entre les Parties.

A l'issue de la médiation, chacune des Parties est libre de saisir le tribunal compétent.

17.3 Droit applicable et attribution de juridiction

Les présentes CGVF sont soumises à la loi française de même que tous les rapports entre l'École Zhong Fu et le Stagiaire.

Le Stagiaire, s'il contracte en tant que consommateur (**Stagiaire particulier**), pourra, à défaut d'accord amiable ou de refus de l'avis du médiateur, engager une procédure devant le **Tribunal judiciaire de son choix**, sous réserve de l'application des règles impératives du pays de résidence du consommateur, le cas échéant.

Le Stagiaire, s'il contracte en tant que professionnel (**Stagiaire professionnel**), pourra, à défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai maximum de 3 mois, engager une procédure devant le **Tribunal de Commerce de Montpellier**, qui sera seul compétent en cas de litige de toute nature, sous réserve de l'application des règles impératives du pays de résidence du Stagiaire professionnel, le cas échéant.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des Stagiaires professionnels ne puissent faire obstacle à l'application de la présente clause.

18 Vos témoignages

Tout d'abord, nous vous remercions chaleureusement pour tout témoignage écrit ou vidéo que vous nous laisseriez pour nous partager tous les bénéfices que vous auriez retiré de nos Services.

Un témoignage écrit, audio ou vidéo que vous choisissez de nous transmettre pourra être utilisé par l'École Zhong Fu pour promouvoir ses formations.

- Témoignages écrits : ils peuvent être reproduits et publiés sans limite de durée, en mentionnant éventuellement votre prénom et votre ville (sauf demande contraire de votre part).
- Témoignages audio ou vidéo : ils peuvent être diffusés sur tous supports pendant une durée maximale de cinq (5) ans.

Vous pouvez à tout moment demander le retrait de votre témoignage par email à info@ecolezhongfu.org, sauf lorsqu'il a été transmis dans le cadre d'un concours de témoignages.

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE RETRACTATION

Si le Stagiaire souhaite faire valoir son droit de rétractation, dans le respect des conditions prévues à au point 3 des présentes Conditions Générales de Vente et de Formation, il a la possibilité d'utiliser le formulaire ci-dessous.

À l'attention de la société SILICEA.

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la Formation ci-après :

- Intitulé de la Formation :
- Contrat signé le :
- Exécution prévue le :
- Nom et prénom du Stagiaire à l'origine de la commande :
- Adresse du Stagiaire à l'origine de la commande :
- Téléphone du Stagiaire à l'origine de la commande :
- Email du Stagiaire à l'origine de la commande :

Date et signature du Stagiaire en cas de notification du présent formulaire sur papier :

ANNEXE 2 : DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles sont toutes les informations qui permettent d'identifier directement ou indirectement une personne physique.

Dans le cadre du présent Contrat ou Convention, l'École Zhong Fu agit en qualité de **responsable de traitement** des données personnelles du Stagiaire.

Les traitements effectués concernent :

- la gestion administrative et pédagogique de la formation (contrat, conventions, feuilles de présence, facturation) ;
- la gestion des demandes relatives aux droits du Stagiaire en application de la LIL et du RGPD ;
- la communication d'informations liées à l'actualité de l'École Zhong Fu (newsletters, informations pratiques).

Données collectées :

- Nom, prénom, date de naissance, adresse courriel, numéro de téléphone, adresse postale ;
- Identifiant et mot de passe pour l'utilisation de la médiathèque ;
- Nom, prénom et signature pour les feuilles de présence (intérêt légitime) ;
- Nom, prénom, adresse courriel et adresse postale pour la facturation ;
- Adresse email pour l'envoi de newsletters ou informations (sur consentement).

Destinataires et hébergement :

Les catégories de personnes concernées sont les Stagiaires. Les données personnelles sont hébergées en France et en Belgique. Les destinataires sont l'École Zhong Fu et ses sous-traitants (formateurs, hébergeur, comptable, prestataire bancaire, avocat, tiers payeur, OPCO).

Droits du Stagiaire :

Les Stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour, de limitation, d'effacement, de portabilité de leurs données ainsi que du droit d'opposition et de retrait du consentement à tout moment. Ils peuvent aussi définir des directives relatives au sort de leurs données après leur décès.

Pour exercer ces droits :

- par courrier : 10 Bd Ledru-Rollin – 34000 Montpellier
- par email : info@ecolezhongfu.org

L'École Zhong Fu répond sous 30 jours (prolongeable de 2 mois en cas de demandes complexes).

Durée de conservation :

- Facturation : durée de la formation, puis archivage intermédiaire 5 à 10 ans (obligations légales et fiscales, art. L.123-22 du Code de commerce).
- Données de contact : durée du Contrat ou Convention, puis suppression après 3 ans sans contact (sauf archivage légal, art. 2224 Code civil).
- Réponses aux demandes de droits : 5 ans (prescription, art. 2224 Code civil).
- En cas de procédure judiciaire : conservation pendant toute la durée nécessaire à la défense des droits de l'École Zhong Fu.

Réclamation :

En cas de réponse insatisfaisante, le Stagiaire peut saisir l'autorité de contrôle compétente, la CNIL (www.cnil.fr).

ANNEXE 3 : FORMULAIRE DE RECLAMATION

relatives aux prestations de formation professionnelle conçues, commercialisées, réalisées, évaluées par l'École Zhong Fu / SILICEA SAS.

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez formuler une réclamation¹ auprès de notre organisme et nous sommes entièrement à votre écoute. Merci de compléter les informations suivantes et retourner le formulaire par email à info@ecolezhongfu.org ou par courrier à : École Zhong Fu – 10 Bd Ledru-Rollin – 34000 Montpellier

1) Nom et prénom :
2) Identification précise du canal de réponse souhaité : mail OU coordonnées postales de la personne exprimant la réclamation (personne n°1) : Mail : _____ Coordonnées postales : _____
3) Objet de la réclamation :
4) Description explicite de la réclamation : dysfonctionnement identifié, date, lieu, intervenant.e.s, conditions éventuelles de survenue du dysfonctionnement, etc.
5) Date et signature (si réclamation papier)

¹ Définition : Une réclamation consiste en une action visant à faire respecter un droit, ou à demander une chose due, recueillie par écrit. Une réclamation est donc une déclaration actant le mécontentement d'une partie prenante envers notre entreprise. Une demande de service ou de prestation, une demande d'information, de clarification, ou une demande d'avis, n'est pas une réclamation.